

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1908)
Heft: 79

Rubrik: Preiskonkurrenzen = Concours

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GLARUS.

Kunstverein. Permanente Ausstellung.
 Gegenstände: Werke bildender Kunst.
 Anmeldetermin: Das ganze Jahr.
 Adresse: Herrn Dr. Emil Russ, Kunstverein Glarus.

ST. GALLEN.

Kunstverein. Permanente Ausstellung.
 Gegenstände: Werke bildender Kunst.
 Anmeldetermin: Das ganze Jahr.
 Adresse: Kunstverein St. Gallen.

SOLOTHURN.

Permanente Ausstellung. (Kunstverein.)
 Bedingungen wie Zürich.
 Adresse: Kunstverein Solothurn.

ZÜRICH.

Kunstverein. Permanente Ausstellung.
 Gegenstände: Werke bildender Kunst.
 Anmeldetermin: Das ganze Jahr.
 Adresse: Züricher Kunstgesellschaft Zürich.

AUSLAND.**FRANKFURT a. M.**

Frankfurter Kunstverein. Permanente Ausstellung.
 Gegenstände: Gemälde moderner Meister.
 Anmeldetermin: Das ganze Jahr.
 Adresse: Frankfurter Kunstverein, Frankfurt a. M., Junghofstr. 8.

VENEDIG.

Municipio di Venezia.
 Gegenstände: Werke bildender Kunst.
 Anmeldetermin: 1. Januar 1909.
 Eröffnung: 1. April 1909.
 Schluss: 31. Oktober 1909.
 Bedingungen: Platzgebühr von 100 Fr. per m² für Gruppen.

GRAZ (Oesterreich).

Steiermärkischer Kunstverein.
 Gegenstände: Werke bildender Kunst.
 Anmeldetermin: 15. November.
 Eröffnung: 1. Dezember.
 Adresse: Sekretariat des steiermärkischen Kunstvereins, Hamerlinggasse Nr. 3, Graz.

GLARIS.

Exposition permanente. Soc. d. B.-A.
 Objets: Oeuvres d'art.
 Terme: Toute l'année.
 Adresse: Mr. le docteur Emile Russ, Kunstverein Glaris.

ST-GALL.

Exposition permanente. Sté. d. B.-A.
 Objets: Oeuvres d'art.
 Terme: Toute l'année.
 Adresse: Kunstverein St-Gall.

SOLEURE.

Exposition permanente. Soc. d. B.-A.
 Conditions: Comme à Zurich.
 Adresse: Kunstverein Soleure.

ZURICH.

Exposition permanente. Soc. d. B.-A.
 Objets: Oeuvres d'art.
 Terme: Toute l'année.
 Adresse: Züricher Kunstgesellschaft, Zürich.

ETRANGER.**FRANCFORT s. M.**

Exp. permanente, Soc. d. B.-A.
 Objets: Tableaux de maîtres modernes.
 Terme: Toute l'année.
 Adresse: Francfort s. M., Soc. des Beaux-Arts, Junghofstr. 8.

VENISE.

Municipio di Venezia.
 Objets: Oeuvres d'art.
 Terme: 1^{er} janvier 1909.
 Ouverture: 1^{er} avril 1909.
 Fermeture: 31 octobre 1909.
 Conditions: Sera prélevé une taxe de 100 frs. par m² de surface pour groupes.

GRAZ (Autriche).

Soc. d. B.-A. du Steiermark.
 Objets: Oeuvres d'art.
 Terme: 15 novembre.
 Ouverture: 1^{er} décembre.
 Adresse: Secrétariat de la Société des Beaux-Arts du Steiermark, Hamerlinggasse 3, Graz.

PREISKONKURRENZEN.

NB. In dieser Rubrik werden fortan sämtliche zur Kenntnis der Redaktion gelangenden Preiskonkurrenzen publiziert. Die Sektionsvorstände und die HH. Mitglieder werden höflich gebeten, alle ihnen zur Kenntnis gelangenden Konkurrenzen der Redaktion mitzuteilen, damit diese Rubrik den wirklich nützlichen Zweck, welchen wir von ihr erwarten, zu erfüllen vermöge.

PLAKAT-PREISAUSSCHREIBEN

Die Thermos-Gesellschaft m. b. H. erlässt nachstehendes Preisausschreiben zur Erlangung von Entwürfen für ein Plakat:

Die Beteiligung an diesem Preisausschreiben steht jedem Künstler offen.

Sämtliche Entwürfe müssen in Originalgrösse 72×96 cm (Quer- oder Hochformat) vollkommen ausgeführt sein, so dass die Vielfältigkeit unmittelbar nach ihnen erfolgen kann.

Die Ausführung soll in maximal 5 Farben erfolgen, unsere Erzeugnisse veranschaulichen und den Schriftsatz „Thermos“ aufweisen, jedoch bleibt es dem Ermessen jedes Bewerbers überlassen, weitere erläuternde und empfehlende Schriftsätze auf dem Plakat anzubringen; auf eine schlagende, verblüffende, dabei aber künstlerische Wirkung wird Wert gelegt.

CONCOURS.

NB. Sous ce titre nous publierons dès maintenant, tous les Concours venant à la connaissance de la rédaction. Les comités de sections et MM. les membres sont instamment priés d'informer la rédaction de tous les concours venant à leur connaissance, afin que ces publications soient vraiment de nature à rendre tous les bons services que nous en pouvons attendre.

Die Entwürfe sind bis 15. Oktober 1908 an die Adresse der Thermos-Gesellschaft m. b. H., Markgrafenstrasse 52 a, gegen Empfangsbescheinigung einzuliefern oder eingeschrieben durch die Post zu übersenden. Jeder Entwurf ist in der üblichen Weise mit einem Kennwort zu versehen. Namen oder Monogramm auf dem Entwurf selbst anzubringen ist untersagt. Der volle Name und die Adresse des Künstlers ist in einem beizufügenden verschlossenen Umschlag anzugeben, dieser Umschlag trägt auf der Aussen- seite das gleiche Kennwort wie der Entwurf.

Als Preise sind ausgesetzt:

Ein I. Preis Mk. 1200.—
 » II. » » 800.—
 » III. » » 400.—

Weitere Ankäufe zum Preise von je Mk. 200.— vorbehalten.

Auch steht es den Preisrichtern frei, die Höhe der Preise zu ändern, jedoch gelangt die Gesamtsumme von Mk. 2400.— für die besten drei Arbeiten zur Verteilung.

Sämtliche Ankäufe und die mit Preisen ausgezeichneten Entwürfe gehen mit allen Rechten in das Eigentum der Thermos-Gesellschaft m. b. H. über.

Das Preisrichteramt haben übernommen:

1. Herr Professor Peter Behrens, Architekt, Berlin.
2. » » Emil Orlik, Maler, Berlin.
3. » » E. R. Weiss, Maler, Berlin.
4. » » Willy Pastor, Schriftsteller, Berlin.
5. » » Karl Scheffler, Schriftsteller, Berlin.
6. » » Gustav Goerke, Architekt, Berlin.
7. » » G. R. Paalen, Direktor der Thermos-Gesellschaft m. b. H., Berlin.

Die Veröffentlichung der Preisträger erfolgt spätestens am 1. November 1908 in Fachzeitschriften und Tageszeitungen.

Sämtliche eingelieferte Entwürfe verbleiben zu Ausstellungszwecken in Berlin und anderen Städten bis zur Dauer von 6 Monaten zur Verfügung der Thermos-Gesellschaft und gehen nach Schluss dieser Ausstellungen auf Kosten dieser Firma den Absendern wieder zu.

Künstlern, die die Absicht haben, sich an diesem Preisaus schreiben zu beteiligen, werden auf Wunsch Prospekte mit Abbildungen und Beschreibung der Fabrikate der Thermos-Gesellschaft kostenlos zugesandt.

Thermos-Gesellschaft m. b. H., Berlin W 56,
Markgrafenstr. 52 a.

□ AVANT-PROPOS □ □ DE LA NOUVELLE RÉDACTION. □

En exécution de la décision de la dernière Assemblée générale de la Société Suisse des Peintres et Sculpteurs à Bâle, suivant laquelle le nouveau président central fut chargé d'engager un rédacteur pour «L'Art Suisse», le choix de M. Hodler tomba sur le soussigné.

Je me ferai un strict devoir de mériter ce témoignage de confiance honorifique par mon travail assidu, et mon vœu le plus cher sera toujours celui de faire de notre journal un organe apte et fort à sauvegarder et à défendre aussi, s'il y a lieu, les intérêts des artistes suisses envers et contre tout.

Pour ce faire, il me faut la collaboration de tous les membres et avant tout, des comités de sections.

Comme notre journal va paraître désormais régulièrement le premier de chaque mois, je prie les comités de sections, de me faire parvenir pour le 25 de chaque mois au plus tard (date de clôture rédactionnelle), les communications suivantes:

1. des *mutations des membres des comités de sections*;
2. des *mutations de l'état des membres de leurs sections*;
3. des *expositions* éventuelles arrangées par les sections, des conditions de participation et des termes;
4. des *concours* arrivant à la connaissance des comités ou des membres, des conditions de participations et des termes.

De plus, MM. les membres sont priés instamment de donner connaissance immédiate de leurs *changements d'adresse*, afin que «L'Art Suisse» puisse leur être envoyé sans interruption.

Il est évident que toutes communications d'intérêt général pour les artistes suisses, seront toujours les bienvenues.
Le rédacteur: C. A. Loosli.

COMMUNICATION DU COMITÉ CENTRAL.

L'exposition d'Aarau, projetée pour cet automne, ne peut pas avoir lieu, parce que le local n'est disponible que pour un laps de temps trop court. Le Comité central a décidé en conséquence de se résigner pour cette fois, quitte à relever la question en temps plus favorable.

Une exposition internationale à Interlaken est prévue pour avoir

lieu dans le courant de l'été prochain. Les instigateurs en sont MM. Hodler, président central, et Max Buri, peintre à Brienz. Les locaux d'exposition étant très restreints, on n'invitera qu'un certain nombre d'artistes. Nous communiquerons de plus amples détails en temps opportun.

L'établissement d'exposition. Cette question aussi brûlante qu'importante préoccupe activement le Comité central qui l'étudie énergiquement. Pour de plus amples détails, nous renvoyons à l'article traitant d'une manière toute spéciale cette question, paraissant dans ce numéro.

Le chef du Département fédéral de l'intérieur a été avisé des résolutions de l'assemblée générale de Bâle, et la question du bâtiment d'exposition à Berne occupera la commission fédérale des Beaux-Arts dans sa prochaine séance.

L'estampe de M. Hodler (lithographie) tirée pour les membres passifs, sera vendue au prix de 5 francs aux membres actifs de la Société. Il en a été tiré 50 planches sur papier japon, dont le prix a été fixé à 25 francs. Nous prions les sections de communiquer au secrétaire central le nombre des exemplaires qu'elles désirent avant le 15 octobre.

Ordonnance d'exécution des arrêtés fédéraux des arts. Mr. Vuillermet, président de la commission fédérale des Beaux-Arts, fait savoir qu'il a *prolongé le délai d'envoi* d'observations et amendements à propos du nouveau règlement sur la protection des Beaux-Arts au Suisse jusqu'au 1^{er} novembre prochain.

Le secrétaire central.
Le Comité central est d'avis que la Société devrait insister, que les propositions prévues dans le § 4 de l'ordonnance soient déclarées inélicibles et obligatoires pour le département.

Cotisations des membres passifs. L'estampe destinée aux membres passifs devant être expédiée sous peu, les caissiers des sections sont priés d'en encaisser les cotisations. Servira de quittance la carte de membre signée du président central et du caissier de section. L'estampe n'osera pas être vendue à d'autres qu'aux membres actifs.

Supplément à la liste des membres:
Membres passifs: M. C. A. Loosli, homme de lettres, Bümpliz.
M. Oscar Miller, directeur, Biberist.

X^e Exposition internationale de Munich. Dans le Comité de la X^e Exposition internationale de Munich (du 1^{er} juin jusqu'au 30 octobre 1909) a été élu, comme représentant de la Suisse, M. W. L. Lehmann, peintre à Munich. MM. A. Thomann, peintre, et H. Siegwart, sculpteur, lui ont été adjoints, et ont été chargés d'organiser une exposition collective d'œuvres suisses.

□ LE BATIMENT D'EXPOSITION. □

Depuis longtemps déjà, Berne manque d'un local d'exposition digne de son importance, c'est-à-dire que notre section est privée de la chose la plus strictement nécessaire: d'un bâtiment d'exposition à l'usage de toute sorte d'expositions de peinture. En effet, tout ce que la section de Berne peut obtenir, c'est une petite salle pour les expositions de Noël, où elle peut à peine respirer; encore c'est une grande faveur qu'on lui accorde. La salle du Musée des beaux-arts, dans laquelle nos membres bernois exposaient jusqu'à ce jour, suffit de moins en moins aux exigences de cette section toujours grandissante et vigoureuse. Et ce n'est pas d'aujourd'hui seulement, que les Bernois se plaignent de cet état déplorable des choses; il y a un bon nombre d'années déjà